

NOTE 1998 / 11

Rapport des vérificateurs des comptes pour l'année 1997

Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Bureau de la Convention de Ramsar a le plaisir de joindre à la présente note une traduction française du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'année 1997 (l'original a été produit en anglais). Ce document a été préparé et est soumis à toutes les Parties contractantes conformément aux "Dispositions relatives à la gestion financière de la Convention" adoptées lors de la 5ème Conférence des Parties contractantes (juin 1993).

Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 30 octobre 1998

Annexe mentionnée